Informations de base	
2006/2091(DCE) DCE - Déclaration écrite (historique)	Procédure terminée
Déclaration sur le diabète **Subject** 4.20.01 Médecine, maladies	

Evénements clés			
Date	**Evénement**	**Référence**	**Résumé**
27/04/2006	Décision du Parlement	T6-0185/2006	Résumé
27/04/2006	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2006/2091(DCE)
Type de procédure	DCE - Déclaration écrite (historique)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136_
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	**Commission**	**Référence**	**Date**	**Résumé**
Déclaration écrite		T6-0185/2006	27/04/2006	Résumé

Déclaration sur le diabète

2006/2091(DCE) - 27/04/2006 - Déclaration écrite

Le Parlement européen a adopté une Déclaration sur le diabète. Le diabète constitue une grave maladie, chronique et progressive, qui affecte plus de 25 millions de personnes dans l'Union européenne et dont le taux de progression devrait atteindre 16% d'ici 2025. Les affections et attaques cardio-vasculaires, l'insuffisance rénale, les amputations et la cécité figurent au nombre des complications sérieuses et coûteuses du diabète. On estime que quelque 60 millions de personnes en Europe risquent de développer un début de diabète.

Sur la base de ces considérations, le Parlement européen estime qu'une stratégie communautaire sur le diabète aiderait à limiter les dépenses de santé publique dans les États membres de l'Union, les complications du diabète représentant 5 à 10% des dépenses totales de santé.

Le Parlement salue l'initiative de la Présidence autrichienne de l'Union (2006) qui a inscrit le diabète de type 2 parmi ses priorités. Il invite la Commission et le Conseil à:

- inscrire le diabète parmi les priorités de la nouvelle stratégie de l'Union en matière de santé, en tant que maladie très répandue représentant une charge considérable dans toute l'Union;
- encourager les États membres à établir des plans nationaux de lutte contre le diabète;
- définir une stratégie communautaire de lutte contre le diabète et élaborer une recommandation du Conseil sur la prévention, le diagnostic et le contrôle du diabète;

- définir une stratégie visant à encourager la consommation et la production d'aliments sains.